



## **Contrats municipaux – Municipal Contracts - 2020**

Conformément à l'article 961.4(2) du Code municipal du Québec, le maire doit déposer une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$.

In accordance with section 961.4 (2) of the Municipal Code of Québec, the mayor must table a list of all contracts involving an expenditure of more than \$ 2 000 with the same contractor when all of these contracts involve a total expenditure of more than \$ 25 000.

3403092 Canada Inc	Traitement eau potable – fourniture de sel	\$27 280.58
Jason Hynes Construction Inc.	Pavage des rues municipales	\$26 000.16
Sable et Gravier Morin Enr.	Déblayage rues municipales	\$59 791.72
7187041 Canada Inc.	Enfouissement des matières résiduelles	\$45 058.30
Pontiac Electric	Installation systeme ventilation CO2 et NO2	\$ 51 258.00
Blue Heron Landscaping	Jeux d'eau / Splashpad	\$ 80 895.20

Donné le 28 janvier 2021 à Campbell's Bay, Québec

Sarah Bertrand

Directrice générale – Secrétaire-trésorière